

AH.-
REPUBLIQUE DU BENIN

~~~~~  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
~~~~~

D E C R E T N° 98-174 DU 11 MAI 1998

Portant approbation du budget prévisionnel de l'Office
National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA)
pour l'exercice 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 94-009 du 28 juillet 1994, relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 9 avril 1996, portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Développement rural ;
- VU le Décret N° 97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;
- VU le Décret 96-452 du 17 octobre 1996, portant modification des Statuts de l'Office National des Céréales (ONC) restructuré ;
Sur rapport conjoint du Ministre du Développement rural et du Ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 avril 1998 ;

DECRETE :

Article 1er : Est approuvé le Budget prévisionnel de l'Office national d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) pour l'exercice 1998 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 Mai 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



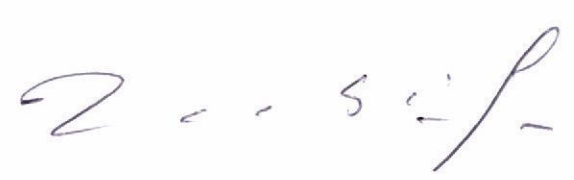
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de l'emploi,



Albert TEVEODJRE.-

Le Ministre du Développement Rural,



Jérôme SACCA-KINA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDR 4 MPREPE 4 AUTRES
MINISTERES 15 SGG 4 DCF-DGTCP-DGBM-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.